

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Mercredi le 19 décembre 2018
HEURE : 21 h
LIEU : Hôtel de ville de Dunham

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre Janecek, maire
MM. Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Léo Simoneau
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Loiselle

ORDRE DU JOUR

1. avis de motion et dépôt projet de règlement n° 379-19 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2019 ;
2. avis de motion et dépôt projet de règlement n° 380-19 établissant la tarification des biens, services ou activités du SSID pour l'exercice financier 2019 ;
3. avis de motion et dépôt projet de règlement n° 392-19 modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil ;
4. salaires 2019 ;
5. taux d'intérêt sur comptes impayés ;
6. programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;
7. comptes à payer ;
8. questions du public ;
9. levée de l'assemblée.

333-18

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 379-19 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2019.

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Il est procédé au dépôt du projet de règlement n° 379-19 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2019.

334-19

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 380-19 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DU SSID POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Monsieur le conseiller Guillaume Brais donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement établissant la tarification des biens, services ou activités du SSID pour l'exercice financier 2019.

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du projet de règlement n° 380-19 établissant la tarification des biens, services ou activités du SSID pour l'exercice financier 2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 392-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 239-02 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

335-18

Monsieur le conseiller Kevin Mitchell donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement modifiant le règlement n° 239-02 sur le traitement des membres du conseil.

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Il est procédé au dépôt du projet de règlement n° 392-19 modifiant le règlement n° 239-02 sur le traitement des membres du conseil qui vise à indexer la rémunération des membres du conseil de 8 % afin d'atténuer la mesure fiscale qui rendra imposable au fédéral l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal au 1^{er} janvier 2019, après l'indexation annuelle prévue au règlement.

Adopté.

SALAIRES 2019

336-18

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu qu'une augmentation générale de 2 % des salaires soit accordée aux membres du conseil et aux employés permanents de la municipalité, au 1^{er} janvier 2019, sauf pour les employés de voirie et travaux publics qui ont reçu une accréditation syndicale en mai 2018 et dont nous attendons les demandes en vue de la conclusion d'une convention collective et dont les conditions doivent demeurer inchangées jusqu'à la conclusion de la convention collective.

Adopté.

TAUX D'INTÉRÊT SUR COMPTES IMPAYÉS

337-18

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le taux d'intérêt sur les comptes impayés, demeure inchangé pour 2019, soit 15 % par année ou 1,25 % par mois.

Adopté.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Dunham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Ville de Dunham prévoit la formation de 2 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

338-18

Il est : proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

Adopté.

COMPTES A PAYER

339-18

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 19 décembre 2018, représentant des déboursés de 58 100,63 \$ soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 35005 à # 35067 inclusivement.

que soient autorisées et acceptées les factures suivantes de *Les Industries Eques du Canada ltée* et qu'il soit procédé à leur paiement :

facture # 646..... 24 949,58 \$ (taxes incluses)

- fourniture et installation d'approximativement 960 pieds de clôture en maille galvanisée 2'' x 9 ga x 6' haut, 1,2 oz, 2 barrières simples 48'' x 6' de haut, 1 barrière double ouverture 144'' x 6' de haut, 10 poteaux de coin et barrière 3 1/2'' x 8'6'' de haut, capuchons, poteaux principaux coulés dans le béton, etc.

facture # 645..... 2 747,90 \$ (taxes incluses)

- confection d'un écran arrière (back stop) 16' de haut, 36' de large avec 2 sections de 18' tout droit, 7 poteaux de 3 1/2'' x 21' x .125, 3 poteaux de traverse 1 11/16'' x 24', 36' grillage commercial galvanisé 6 ga x 144'' de haut (*heavy duty*).

et que le trésorier soit également autorisé à effectuer les transferts budgétaires suivants pour l'année financière 2018:

De :

| | | |
|--------------|---|------------------|
| 02 13000 141 | Salaires et contributions employeur directeur adjoint développement économique | 57 005 \$ |
|--------------|---|------------------|

À :

| | | |
|--------------|--|-----------|
| 02 11000 310 | Déplacements conseil municipal (congrès) | 5 175 \$ |
| 02 13000 412 | Frais juridiques | 9 500 \$ |
| 02 61000 141 | Salaires stagiaires inspection municipale | 7 700 \$ |
| 02 61000 419 | Étude effectuée par ARPENT | 615 \$ |
| 02 61000 499 | Services Gestim | 4 080 \$ |
| 02 62200 980 | Dépenses Clé des Champs en tenant compte des revenus générés par l'activité | 4 365 \$ |
| 02 70251 499 | Dépenses supplémentaires Centre d'art (honoraires coordonnatrice, activités, etc.) | 16 500 \$ |
| | Excédent des dépenses du service incendie non couvert par le surplus des revenus du département | 9 070 \$ |

57 005 \$

De :
02 47000 990 RAPPEL 47 695 \$

À :
02 45110 690 Achat mini-bacs de cuisine 5 675 \$
02 47000 453 Reclassement barrage 2 850 \$
03 10420 760 2 versements crédit-bail bacs bruns 6 440 \$
03 10320 710 Travaux traitement surface rue Baillon 25 200 \$

Excédent des dépenses du service incendie non 7 530 \$
couvert par le surplus des revenus du département
47 695 \$

De :
01 38191 000 Partie de la subvention supplémentaire provenant
du Ministère des Transports **79 000 \$**

À :
Excédent des dépenses du service de transport
(budget global) **79 000 \$**

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 56 414,65 \$ le solde des dépenses de 29 383,46 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.

QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- M. Jean-Marie Rainville – défibrillateur ;
– réglementation touchant l'agriculture.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

340-18

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu l'assemblée soit close.

Adopté.

Pierre Janecek, maire

Pierre Loiselle, greffier

Nicole Gingras, trésorier